

Annexe 2
RELEVES DE DECISION
DES GROUPES DE TRAVAIL

**Relevé de conclusions relatif au fonctionnement des Aires d'Accueil des gens du voyage
et solutions envisagées en matière de sédentarisation
Réunions du 7 mai 2009 et du 9 juin 2009**

Suite au comité de pilotage du 25 mars dernier qui a eu lieu à la préfecture et dans la perspective de la réécriture du futur schéma départemental relatif à l'accueil des gens du voyage, plusieurs groupes de travail ont été constitués.

Celui relatif à l'accueil et au « logement » des gens du voyage, animé par les services de la DDEA, se décompose en deux sous-groupes :

- un premier réunit les gestionnaires des aires d'accueil,
- un second principalement axé sur les solutions à envisager pour les familles gens du voyage souhaitant se sédentariser, comprend certains élus et bailleurs.

Composition des sous-groupes :

1 Fonctionnement des Aires d'Accueil

- Communauté d'agglomération de Bourges,
- Communauté de communes de Fer Cher,
- Communauté de communes cœur de France,
- Maire d'Aubigny,
- Mairie de Mehun/Yèvre,
- Conseil général,
- ACEP

2 Aide à la sédentarisation

- ORIEL
- France Loire
- Maire de Châteauneuf sur Cher
- Maire de Vierzon
- Conseil Général
- ACEP

La réunion du premier « sous-groupe » relative à la gestion des aires d'accueil s'est tenue le 7 mai 2009 à la DDEA,

Etaients présents :

- Mme COURVEAULLE (DGS Mehun/Yèvre)
- Monsieur KOSZEK (Mehun/Yèvre)
- Monsieur DIDELOT (Communauté de communes FerCher)
- Monsieur JAMET (Communauté de communes cœur de France)
- Monsieur MARIA (Mairie d'Aubigny)
- Monsieur BIANCONI (Aubigny)
- Monsieur CASCALES (ACEP)
- Monsieur CADYK (ACEP)
- Mme LANSADE (Conseil Général)

Excusé : Monsieur DARTIGUE, communauté d'agglomération de Bourges

Le groupe de travail réuni a pour objectif de faire la synthèse des différentes pratiques dans la perspective d'homogénéiser les règlements et la tarification permettant ainsi d'accueillir les familles dans un même souci d'égalité.

En fin d'année 2008, sur l'ensemble de la France, 729 aires d'accueil étaient créées, ce qui représente 42% des prescriptions des schémas départementaux réalisés,

- 79 aires de grand passage,

- 286 places en terrain familial locatif,

complètent les capacités d'accueil destinées aux gens du voyage.

Pour la région Centre :

- 2 aires de grand passage ont été créées (Bourges et Dreux),

- 66 aires d'accueil, soit au total 101 places,

- 1 terrain familial d'une capacité de 5 places (St-Germain du Puy)

Le taux de réalisation pour la région centre est de 60%

Pour le département du Cher, une seule commune n'a pas respecté ses obligations au regard de la loi.

Il est à noter que seules deux communes ont opté pour un mode de gestion en régie (Saint-Florent et Aubigny sur Nère) et pratiquent la même tarification de 6€/jour tout compris (taxe de séjour et fluides)

La communauté d'agglomération de Bourges et la communauté de communes cœur de France ont délégué la gestion à ADOMA :

pour la communauté d'agglomération de Bourges, la tarification est la suivante :

- 2€/jour par place de caravane + 3€ d'avance sur les fluides avec régularisation de consommation au départ de la famille,

pour la communauté de communes cœur de France :

6€/jour + 3€ d'avance sur les fluides avec régularisation de consommation au départ de la famille.

Le constat fait par l'ACEP qui suit les familles en voie de sédentarisation dans le département est relatif aux tarifs élevés pratiqués au sein des deux communautés d'agglomération et en particulier à St-Amand Montrond où le montant demandé par jour est en moyenne de 9€.

L'assemblée est unanime à souhaiter homogénéiser les tarifs et pratiquer un montant unique équivalent à 6€ par jour (taxe de séjour et fluides). Il est demandé à Monsieur JAMET représentant la communauté de communes cœur de France de bien vouloir transmettre cette information auprès des autres élus de la structure.

A minima, une amélioration des tarifs pour les familles sédentarisées (occupants de longue durée) est à rechercher pour rendre les aires plus accessibles et de fait éviter les stationnements sauvages qui en découlent.

L'autre constat concerne les difficultés de scolarisation, les aires se trouvant parfois excentrés ou en dehors des circuits de ramassage d'où le handicap pour les enfants de se rendre à l'école.

Enfin, les représentants des aires d'accueil font remarquer qu'il est regrettable que la commune de Vierzon n'ait pas réalisé son aire d'accueil comme la loi le lui imposait. En voie de conséquence, les familles qui n'ont pas de solution d'accueil sur le territoire de cette commune quittent celle-ci et vont s'installer sur d'autres communes.

Une réflexion sur les améliorations qualitatives des services proposés sera à conduire : chauffage dans les sanitaires, amélioration de l'harmonisation des calendriers de fermeture...

La réunion du 2ème sous-groupe a eu lieu le 9 juin.

Etaient présents :

- Monsieur PELLETIER, conseiller général, maire de Châteauneuf sur Cher
- Monsieur FARAN, représentant la mairie de Vierzon,
- Monsieur BRACQ, ORIEL,
- Madame BERTRAND, France Loire,
- Madame LANSADE, Conseil Général,
- Monsieur CASCALES, directeur de l'ACEP

Ce groupe a pour mission de réfléchir sur les solutions à apporter aux familles en voie de sédentarisation. Pour ce faire, il est décidé dans un premier temps d'analyser avec les élus les plus concernés la problématique rencontrée sur leur commune et tenter d'apporter en commun les solutions les plus adéquates.

Les problèmes rencontrés se situent en premier lieu sur les communes suivantes :

- communes de Châteauneuf sur cher-Venesmes : familles implantées sur des terrains en zone inondable ; le travail envisagé consiste à rencontrer les familles pour analyser leurs besoins individuellement en vue de leur proposer des solutions d'échange adaptées.
Après avoir ciblé les attentes de la commune notamment en termes de résolution des situations « anormales », il est envisagé de confier cette mission spécifique de diagnostic à l'ACEP.

- commune de Vierzon : de nombreuses familles résident sur le territoire de cette commune. Une partie est située sur un terrain privé, sans eau et sans électricité ; d'autres résident dans des logements privés mais les ont quittés après que ces logements aient été classés dans l'observatoire du logement indécents. Plusieurs familles sont parties sur Bourges et les environs (aire d'accueil ou terrains privés non aménagés) et ont saisi la commission DALO (droit au logement opposable) pour se voir attribuer un logement. Il est envisagé de travailler avec les services de la ville sur les familles connues pour leur proposer également des solutions adaptées : recherche de terrains ou de logements adaptés sur la base d'une analyse des situations individuelles...

Les autres pistes d'amélioration envisagées consistent :

- à organiser une réunion avec les gestionnaires des aires d'accueil (gardiens et délégataire de gestion) pour évoquer les problèmes liés à l'utilisation des aires d'accueil,
- « lancer » une enquête auprès de toutes les communes afin de recenser leurs besoins en matière d'aide d'accès au logement ou amélioration de leur situation dans le cadre de la sédentarisation des familles gens du voyage.

Dans cette perspective, la faisabilité de l'achat d'un logement et son adaptation pour accueillir une famille à reloger, sur la commune de Vierzon, sera examinée.

Ces actions ont été inscrites dans les objectifs du futur plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) qui seront présentées lors du comité de pilotage du plan fixé au 11 septembre prochain.

Compte-rendu de la réunion du 21 avril 2009
au sujet de la scolarisation enfants des gens du voyage

La réunion du groupe de pilote dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage s'est tenue le 21 avril 2009 à l'inspection académique.

Étaient présents : Mme MAUGER, IEN;
M. REY, chef de la DOS;
M. RIBEAUDEAU, chef de la DVS;
M. DAUVERGNE, CASNAV;
Mme RONDAUD, SSFE;
Mme MOREUX, DDASS;
Mme JACQUEMAIN, préfecture,
M. ROGER, maire adjoint de Saint Amand Montrond;
M. JOLIVET, maire adjoint de Saint Germain du Puy;
M. FARHAN, PRE Vierzon;
Mme MALIDOR, association « Cher Tzigane »
M. CADYCK, association « Cher Tzigane »
Mme SIEGLER, association CASSIOPEE;
M. DOUCET, association CASSIOPEE;
Mme LAMOUR, PJJ, Centre action éducative.

Étaient excusés : Mme LEVEQUE, IEN, adjointe IA;
M. MENAGIER, IEN-IO;
M. BRAU, Conseil général;
M. FOURNIE, maire adjoint Vierzon;

Bilans : Un bilan partiel des actions des deux associations a été évoqué. Des éléments plus complets seront transmis dans le courant du mois de mai. Il a été constaté :

Constats :

Quelques chiffres au 21 avril 2009 : Ces données ne représentent pas l'ensemble de la population scolarisable. Il semble que des enfants en âge d'être scolarisés, entre 6 et 16 ans, ne reçoivent pas d'instruction ni à domicile, ni au sein d'établissements scolaires.

Établissements scolaires : 383 élèves.

333 élèves en écoles maternelles et primaires.

Circonscription de Vierzon : 127 élèves.

Circonscription de Bourges Nord : 84 élèves.

Circonscription de Saint Amand Montrond : 73 élèves.

Circonscription de Bourges Cher Est : 20 élèves.

Circonscription de Bourges ASH : 16 élèves.

Circonscription de Bourges Gibjoncs : 13 élèves.

49 élèves dans 9 collèges dont 20% en SEGPA (à affiner)

1 en lycée en classe MODAL.

CNED : 161 élèves.

9 en classe primaires.

152 élèves au collège dont 13% en SEGPA
54% en classe de mise à niveau
33% en classe.

Un retard scolaire important des élèves issus de la communauté des gens du voyage en CP et un redoublement subséquent fréquent. Ce retard dans les apprentissages semble perdurer dans le primaire et le secondaire.

Le taux de scolarisation de ces enfants en maternelle est faible malgré des actions de sensibilisation et la prise de conscience de cette nécessité par quelques familles.

Peu de familles scolarisent leurs enfants au collège, préférant une scolarité par l'intermédiaire du CNED.

Un fort taux d'absentéisme en primaire et au secondaire par manque de moyens de transport collectifs desservant les aires de passage ou les terrains privés aménagés.

Le déplacement d'un employé communal sur l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Saint Florent sur Cher une fois par semaine a des effets bénéfiques sur la scolarisation des enfants des gens du voyage de passage. Cette médiation dans un climat de confiance favorise une dédramatisation et une atténuation de la phobie scolaire.

Le livret scolaire primaire et au secondaire permet un suivi des acquis de l'élève à travers ses pérégrinations et influence considérablement une prise en charge individualisée en classe.

Un accompagnement plus prégnant des enseignants du département du Cher semble nécessaire, à l'instar des expériences dans l'académie d'Orléans-Tours.

Un séquençage des interventions des enseignants spécifiquement affectés à la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants des gens du voyage dans les écoles a des résultats bénéfiques.

Un partenariat entre l'Education nationale, les associations et les municipalités pourraient amener les parents à prendre conscience de la nécessité d'une scolarisation dès la maternelle.

Une prise en charge spécifique au collège est nécessaire tout en favorisant l'appréhension de cet univers par ces élèves qui ont plus de difficultés pour s'intégrer dans le secondaire que d'autres élèves.

Solutions proposées pouvant être mise en œuvre par l'inspection académique :

Intégrer dans le schéma départemental une différenciation entre les gens du voyage itinérants et ceux en voie de sédentarisation ou sédentarisés. Les problématiques et les moyens d'y répondre doivent être différenciés.

Affirmer la nécessité de la desserte en transport collectif par voie routière de l'ensemble des aires d'accueil et des terrains privés, quelques soit le nombre d'élèves potentiels, afin d'inciter les parents à scolariser leurs enfants en facilitant l'accès aux établissements scolaires et lutter contre l'absentéisme.

Mettre en place des indicateurs afin d'évaluer les actions retenues.

Rechercher les moyens humains et matériels permettant de constituer une cellule départementale de scolarisation des enfants des gens du voyage, composée de personnels de l'Education nationale, de membres d'association et de référents municipaux œuvrant à la scolarisation des enfants de cette communauté.

Trois actions à mener par la cellule départementale sous la coordination de l'inspection académique :

- Mettre en place des actions spécifiques et adaptées à chaque public. Son action sera concentrée sur 3 bassins (Bourges, Saint Amand Montrond, Vierzon) en lien avec les EPLE, les écoles, les associations, les municipalités, notamment :

Repérer les élèves issus de la communauté des gens du voyage qui éprouvent des difficultés scolaires et mettre en place l'aide personnalisée dans les écoles pendant le temps scolaire en mobilisant les enseignants des écoles maternelles et primaires.

Repérer les collégiens issus de la communauté des gens du voyage en difficulté scolaire et mettre en place un accompagnement éducatif dans les collèges pendant et hors temps scolaire.

Recenser, en liaison avec les services de l'inspection académique, les élèves issus de la communauté des gens du voyage instruits à domicile afin de mettre en place un accompagnement éducatif pendant et hors temps scolaire. Une convention avec le CNED pourra être utilement recherchée.

Rechercher les moyens pour amener une aide aux devoirs et un réinvestissement des acquis en dehors du temps scolaire sur les aires d'accueil et les terrains familiaux.

Former les personnels devant intervenir auprès de cette population.

Rechercher localement des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État.

- Créer un lien entre l'école primaire et le collège à travers :

L'utilisation de livret de suivi au primaire et au collège.

Favoriser l'intégration dans les EPLE par une meilleure appréhension de la scolarité dans le secondaire.

Instaurer des référents dans les collèges afin d'établir des liens entre le primaire et le secondaire.

- Sensibiliser les familles à la nécessité d'une scolarisation précoce en maternelle en faisant intervenir conjointement des personnels des associations, des municipalités, de l'éducation nationale et du conseil général, sur les aires d'accueil et les terrains privés, notamment :

Montrer les lieux et l'environnement de l'école.

Proposer des activités de sensibilisation aux nécessités d'une scolarisation précoce.

Renouvellement du schéma départemental des gens du voyage

Renouvellement du schéma départemental des gens du voyage
Commission santé/social
Réunion du 08/06/09
Relevé de conclusions

Étaient présents :

- Sylvie MALIDOR, ACEP
- Thierry DOUCET, CASSIOPE
- Nadia SIEGLER, CASSIOPE
- Marie COTE GRUMEL, CODES du Cher
- Nadine JACQUEMAIN, Préfecture du Cher
- Françoise AUFAUVRE, CPAM du Cher
- Naïma BILANI, DDASS du Cher
- Gilles GAUTIER, DDASS du Cher
- Chantal MOREUX, DDASS du Cher

Étaient excusés :

- Jean-Jacques BRAU, Conseil Général
- Chantal BLANCHARD, Conseil Général
- Yannick DEMEAUTIS, ADOMA

Objectifs généraux

- Evaluation des besoins

Outils :

- . recensement des terrains privés
- . recensement des intervenants (associations, organismes ou institutions) sur les terrains privés et les aires d'accueil

- Mise en place d'actions santé/social touchant le plus grand nombre de personnes sur un territoire le plus large possible afin d'amener la population des gens du voyage vers l'utilisation du droit commun.

principes de base :

- . la démarche de mise en place d'une action doit se faire sous le schéma suivant :
 - 1ère étape : approche par un partenaire relais en capacité de faire le lien avec un groupe de gens du voyage
 - 2ème étape : en fonction des besoins, participation sur place d'un intervenant extérieur (travailleur social, éducateur, infirmière, médecin ...)
 - 3ème étape : le partenaire relais s'efface pour ne laisser sur place que l'intervenant extérieur
 - 4ème étape : l'intervenant extérieur s'efface dès que les personnes sont en capacité d'accéder au droit commun

outils :

. création d'un réseau

L'objectif de ce réseau est de prioriser les actions à mettre en place, de désigner les lieux concernés (privés ou aires d'accueil), de définir les moyens à utiliser, la durée de l'intervention et de prévoir le mode d'évaluation des actions.

Il doit être un lieu d'échange, de partage et une force de proposition de la manière la plus réactive possible.

Le réseau est composé des différents partenaires et réuni par la DDASS au minimum 3 fois par an.

Les actions sont mises en place en fonction des besoins spécifiques ou en lien avec les campagnes nationales impulsées par le ministère, l'assurance maladie...

Les partenaires repèrent les besoins, proposent des actions dont ils assurent la mise en place après priorisation et validation par le réseau.

Chaque action sera évaluée par le réseau au moyen des indicateurs définis au début de l'action au moins une fois par an.

Ces actions seront mises en place avec l'intervention d'un véhicule mobile type camping car

Cet objectif sera atteint à travers des actions spécifiques qui seront préparées et mises en place par les partenaires relais après validation par le réseau.

Le mode de fonctionnement sera le même sur les aires et les terrains privés.

- Formation des intervenants

notamment par la mise en place d'échanges de pratiques

Rédaction d'un protocole adapté en cas de maladie à déclaration obligatoire touchant cette population

Commission insertion économie gens du voyage
Compte rendu du 7 mai 2009

Présents

* M. DIDELOT	Président communauté de communes Fercher
* M. FARHAN	Coordonnateur du PRE de Vierzon, représentant M. FOURNIE
* N. FOUILLAT	ACEP (Cher Tsiganes)
* N. SIEGLER	CASSIOPE
* M. PARISSÉ	Conseil Général
* B. HERDNER	Préfecture du Cher
* D. SIAB	Mission Locale Bourges, Mehun sur Yèvre et Saint Florent
* G. DUPUY	PAIO Saint Amand
* F. BOURJAC	DDTEFP

Excusé : M. LAROCHE Pôle Emploi

I) Bilan synthétique des actions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage :
(document en annexe)

II) Pistes d'action :

Le schéma départemental devant s'entendre comme une démarche partenariale, il doit s'appuyer à la fois sur :

- les acteurs locaux (élus, institutionnels, acteurs économiques, de l'emploi et de la formation),
- les dispositifs de droit commun (hormis le conseil général et quelques collectivités locales, pas de financement spécifique pour les gens du voyage),

Or, ceux-ci sont en phase d'évolution : arrivée du RSA, réforme des financements de l'Etat pour l'accompagnement des chômeurs créateurs d'entreprise et pour la lutte contre l'illettrisme, notamment

Actions lutte contre l'illettrisme :

- ★ essayer de travailler sur la cellule familiale (expérience menée dans l'Eure et Loir), plutôt qu'en direction des adultes directement,
- ★ L'association CASSIOPE se déplace sur plusieurs aires d'accueil (Bourges et Nord du département) pour aider les gens du voyage sur le champ de la lutte contre l'illettrisme soit actuellement 213 adultes (+ de 16 ans), avec notamment comme support la nutrition.

Intégration dans les ateliers et chantiers d'insertion du département (sous forme de contrats aidés) :

17 chantiers à l'heure actuelle, répartis sur l'ensemble du territoire.
Plusieurs expériences ont été menées, dont une récente (C2S Services à Vierzon), avec 3 jeunes notamment.

Contact doit être pris avec plusieurs structures portant des chantiers afin de :

- échanger sur les expériences d'intégration de gens du voyage,
- repérer les travaux qui correspondent à leurs intérêts (espaces verts, maraîchage, entretien de chemins et rivières,...)
- voir s'il existe des possibilités d'adaptation (constat : la durée minimale 6 mois de contrat est souvent trop longue pour les gens du voyage)

Développement des immatriculations d'entreprises, en s'appuyant notamment sur le nouveau statut d'auto entrepreneur :

Ce nouveau statut qui permet d'exercer une activité artisanale, commerciale ou libérale sous forme individuelle, présente deux intérêts majeurs au regard de cette population : simplification des démarches et paiement des charges sociales personnelles proportionnellement au chiffre d'affaires réalisé (avec un seuil maximum de CA selon le type d'activité exercée).

Depuis l'arrivée de ce statut au 1er janvier 2009, N. FOUILLAT a accompagné autant d'immatriculations en un trimestre qu'en une année normale. D'autre part, le stage de gestion des artisans n'est plus obligatoire.

Il n'en reste pas moins que gérer une entreprise individuelle nécessite de pouvoir faire face à de multiples obligations administratives et d'avoir un niveau suffisant en savoirs de base.

Le fort taux d'analphabétisme ou d'illettrisme des gens du voyage ne leur permet que rarement d'être complètement autonomes dans leurs démarches.

2 axes sont donc nécessaires :

- ↳ une action d'information sur les possibilités d'immatriculation,
- ↳ une action d'accompagnement sur des besoins déjà repérés (apprentissage du vocabulaire professionnel, lecture des documents reçus par les travailleurs indépendants, élaboration de documents professionnels : devis, factures, classement des papiers).

N. FOUILLAT précise qu'elle associe souvent les femmes à la formation du public travailleur indépendant masculin car l'épouse a souvent un rôle important à jouer ;

Améliorer l'accès aux droits des gens du voyage :

Contact à prendre avec le CDAD du Cher, qui a un double rôle : informations sur les droits et lutte contre les discriminations, pour échanger sur les pistes d'action.

Les gens du voyage vont en effet naturellement peu vers les institutions (ils sont de ce fait peu informés) et peuvent être confrontés à des représentations souvent négatives dans leur démarche d'insertion

Recenser les personnes ressources pour améliorer l'orientation des gens du voyage.

III) Les principes à privilégier :

➡ différencier les actions en fonction du public (gens du voyage itinérant et ceux en voie de sédentarisation ou sédentarisés),

➡ s'appuyer sur les associations (ACEP, CASSIOPE) comme relais pour concevoir et initier les actions,

⇒ privilégier le collectif de petite taille (lorsque des actions collectives sont adaptées) et des dispositifs très réactifs (besoin souvent immédiats ou à court terme, nécessité d'entrer rapidement en formation du fait de l'extrême mobilité des gens du voyage).

Commission insertion économie gens du voyage
compte-rendu du 25 mai 2009

Présents :

- M. FARHAN	Coordonnateur du PRE de Vierzon, représentant M. FOURNIE
- N. FOUILLAT	ACEP (Cher Tsiganes)
- N. SIEGLER	CASSIOPE
- M. PARISSÉ	Conseil Général
- B. HERDNER	Préfecture du Cher
- D. SIAB	Mission Locale Bourges, Mehun sur Yèvre et Saint Florent
- G. DUPUY	PAIO Saint Amand
- M. DOUCET	Président de l'association CASSIOPE
- M. FOURNIE	Maire adjoint de la ville de Vierzon
- F. BOURJAC	DDTEFP

Excusés : M. LAROCHE Pôle Emploi - M. DIDELOT Président communauté de communes Fercher

L'objectif de la réunion est de définir des orientations générales du nouveau schéma départemental, dans lesquelles on pourra décrire quelques pistes d'actions.

M. FOURNIE distinguerait 2 volets : comment fait-on entrer le public gens du voyage dans le droit commun ? (par ex. en sensibilisant les organismes de formations à ce public) et peut-on mettre en œuvre des actions spécifiques ?

Les financements spécifiques pour ce public étant rares, il conviendrait de définir des orientations plus générales, dans lesquelles on pourra décliner à la fois le droit commun et les actions spécifiques.

Ces orientations pourraient être les suivantes :

1 – Favoriser le rapprochement entre les structures œuvrant sur le champ de l'insertion/emploi/création d'activité et le public gens du voyage

2 volets :

- sensibiliser les familles et les jeunes sur les aires d'accueil par le biais des associations ACEP et CASSIOPE (passer par de la pratique permettrait de démystifier les structures ou les institutions).

L'élaboration d'un document au niveau du département, recensant les « personnes ressources » dans les structures partenaires permettrait aussi d'améliorer l'information et de faciliter l'orientation du public.

- Sensibiliser les conseillers des structures d'accueil et d'accompagnement sur les spécificités des gens du voyage pour faciliter le lien.

Cette action répondrait notamment aux besoins des travailleurs sociaux du Conseil Général. Une action est menée actuellement à Vierzon, avec la mise en place de 3 groupes de travail sur la problématique, dont l'un devrait aboutir à mettre en œuvre une action de sensibilisation des acteurs, sur un ou 2 jours.

N. FOUILLAT a connaissance d'une personne sédentarisée qui serait prête à expliquer, témoigner sur la culture des gens du voyage.

II – Développer l'accès aux droits

Rencontre DDTEFP/CDAD du Cher prévue le 4 juin

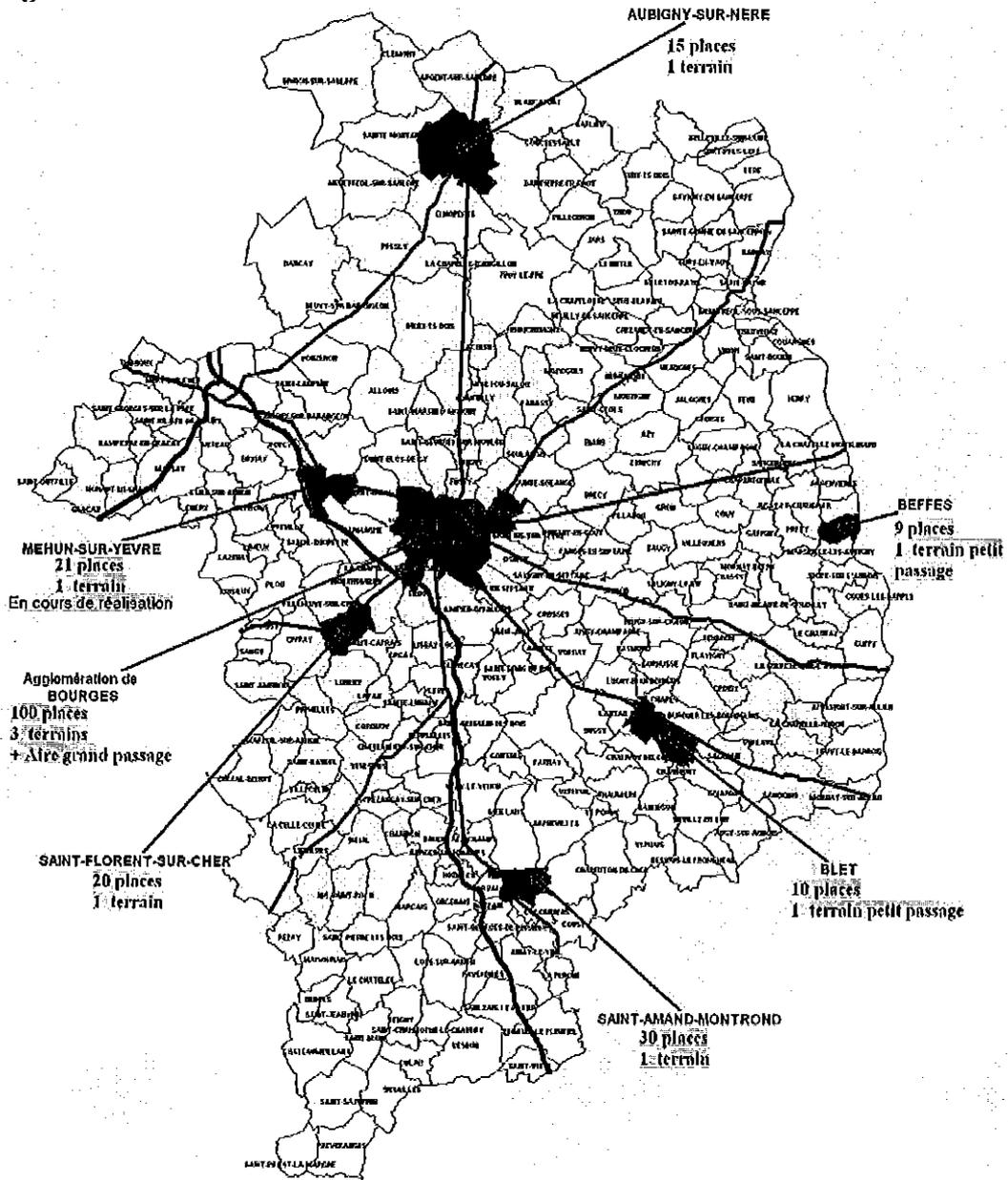
III – Favoriser l'évaluation et le développement des compétences des gens du voyage

1. Améliorer l'évaluation des compétences et le suivi de l'insertion professionnelle.
Constat = il est nécessaire de faire le point sur les compétences de la personne pour assurer un accompagnement adapté.
La mise en place d'un « livret de compétences » individuel serait intéressante à l'échelle par exemple de la Région Centre, mais trop ambitieuse à réaliser.
Certains outils de droit commun peuvent être utilisés : évaluation en milieu de travail, plateforme de vocation,.....
A FOURNIE explique que la ville de Vierzon a passé un marché public avec la Régie de Territoire C2S, qui permettra de repérer les personnes en vue de constituer un vivier de compétences.
2. Développer de nouvelles compétences pour faciliter l'insertion des gens du voyage.
L'ACEP exprime que les gens du voyage restent souvent dans les mêmes métiers (foires et marchés, élagage, espaces verts,.....) et qu'il serait utile de leur offrir des opportunités de découverte d'autres possibilités professionnelles (ex : conduite de véhicules et engins).

Annexe 3
CARTOGRAPHIE

LES GENS DU VOYAGE

 Aires d'accueil réalisées



Annexe 5
GLOSSAIRE

A.C.E.P. : Association club des équipes de prévention
A.C.I. : Ateliers et chantiers d'insertion
A.D.I.E. : Association départementale d'insertion par l'économique (à vérifier)
ADOMA. : formé à partir du latin de ad (vers) et domus (maison)
A.R.S. : Agence régionale de santé
C.A.F. : Caisse d'allocations familiales
C.A.S.N.A.V. : Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et les enfants du voyage
C.D.A.D. : Conseil départemental de l'accès aux droits
C.N.E.D. : Centre national d'enseignement à distance
C.O.D.E.S. : Comité départemental d'éducation à la santé
C.P.A.M. : Caisse primaire d'assurance maladie
C.R.L. : Commission recours logement
D.A.L.O. : Droit au logement imposable
D.D.A.S.S. : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
D.D.C.S.P. : Direction départementale de circonscription de sécurité publique
D.D.C.S.P.P. : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
D.D.E.A. : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
D.D.T. : Direction départementale des territoires
D.D.T.E.F.P. : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
D.I.R.E.C.C.T.E : Direction régionale de l'entreprise de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
D.O.S. : Division de l'organisation scolaire
D.V.S. : Division de la vie scolaire
E.M.T. : Evolution en milieu de travail
E.P.L.E. : Etablissements publics locaux d'enseignement
H.A.L.D.E. : Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances
I.O. : Inspecteur de l'information et de l'orientation
I.A. : Inspection académique
I.E.N. : Inspecteur de l'EN
M.O.D.A.L. : Module d'accueil en lycée
M.O.U.S. : Mise en œuvre urbaine et sociale
M.S.A. : Mutualité sociale agricole
P.A.I.O. : Permanence d'accueil d'information et d'orientation
P.D.A.L.P.D. : Plan Départemental d'Accès au Logement pour les Personnes Défavorisées
P.F.V. : Plate-forme de vocation
P.J.J. : Protection judiciaire de la jeunesse
P.L.U. : Plan local d'urbanisme
P.P.R.I. : Plan de prévention des risques inondations
P.R.E. : Programme de réussite éducative
P.R.E. : Plan de redressement économique
R.M.I. : Revenu minimum d'intégration
R.S.A. : Revenu de solidarité active.
S.E.G.P.A. : Section d'enseignement général et professionnel adapté
S.S.F.E. : Service social en faveur des élèves
V.A.E. : Validation des acquis de l'expérience